

## Tarif et conditions d'inscription

### Frais d'inscription = 110 € + TVA (\*)

par cours choisi et par personne inscrite.  
(syllabus inclus)

#### (\*) Réduction pour les membres de l'UFHJ :

Le prix est toutefois réduit à 55 € + TVA par cours choisi et par personne inscrite si celle-ci est membre de l'UFHJ et en ordre de cotisation ou si elle est inscrite par un membre effectif de l'UFHJ en ordre de cotisation.

Les huissiers de justice, les candidats huissier de justice et les membres du personnel qualifié des études sont également les bienvenus.

Chaque inscription reçue fera l'objet d'une confirmation adressée par e-mail. Pareillement, une facture sera générée et adressée automatiquement par e-mail. Veuillez donc à bien remplir vos données de facturation.

Une attestation de présence sera disponible pour chaque participant qui le souhaite à la fin de chaque formation suivie, pour valoir justificatif aux employeurs et leur permettre de recevoir un remboursement partiel de son inscription auprès de Liberform (30 €/formation).

Les formations sont agréées préalablement par la Chambre Nationale des Huissiers de Justice, de telle sorte que les personnes entrant en considération se verront attribuer de façon automatique les 4 points de formation permanente correspondants. L'UFHJ prend en charge cette formalité.

#### ■ Inscriptions :

Les inscriptions se font exclusivement en ligne sur le site de l'UFHJ : [www.ufhj.be/formations](http://www.ufhj.be/formations)

Attention, seuls deux cours par sujet sont actuellement prévus. En cas de forte demande, le Conseil d'administration se réserve la possibilité d'ouvrir une troisième date, en accord avec les formateurs. N'hésitez donc pas à vous manifester !

Tout renseignement complémentaire peut être obtenu auprès de l'administrateur-délégué aux formations UFHJ, **Maître Eric BERNE** : [formations@ufhj.be](mailto:formations@ufhj.be) ou de **Madame Fabienne MASSIMO**, notre assistante administrative : [secretariat@ufhj.be](mailto:secretariat@ufhj.be)

## Informations pratiques

#### ■ Lieu :

L'Espace UCM est situé le long de la Nationale 4 (à 2 minutes de l'E411)

**Adresse :** Chaussée de Marche 637,  
5100 Namur-Wierde



#### ■ Principes d'inscription :

Chaque cours peut faire l'objet d'une inscription séparée et indépendante des autres cours. Afin d'assurer une formation de qualité, nous limitons les inscriptions à 30 participants par cours, dans l'ordre des inscriptions confirmées, et nous nous réservons la possibilité d'annuler une formation en-dessous de 15 participants. Pour ces raisons, il ne vous sera pas possible d'annuler une inscription, mais si nécessaire, un remplaçant pourra toujours se présenter en vue d'une substitution éventuelle moyennant avertissement préalable.

[ 1 cours = 4 heures pleines ]

- 8h45** - accueil
- 9h00** - début de la formation
- 11h00** - pause / catering disponible sur place
- 11h15** - suite de la formation
- 13h30** - fin

<sup>1</sup> conditions de remboursement sur [www.liberform.be](http://www.liberform.be)



**UNION FRANCOPHONE DES  
HUISSIERS DE JUSTICE**

## FORMATIONS POUR LES **STAGIAIRES** HUISSIER DE JUSTICE

Année judiciaire **2021 > 2022**

Les cours sont également ouverts aux huissiers de justice, aux candidats huissier de justice et aux membres du personnel qualifié des études



**Espace UCM**

Chaussée de Marche 637, 5100 Namur-Wierde

■ LES FORMATIONS UFHJ :  
**une vraie valeur ajoutée à votre préparation  
au concours !**

Le concours de fin stage n'est pas à sous-estimer et le taux de réussite – heureusement en augmentation – de ces dernières années reste insatisfaisant, malgré le fait que plus de 90% des questions posées aient été abordées lors de nos cours ! Nous pouvons affirmer que le taux de participation des stagiaires à nos formations et le taux de réussite à l'examen sont intimement liés, démontrant par là toute la pertinence de l'offre que nous avons développée.

Nous sommes à présent au début du 9e cycle de formations. Fort de l'expérience passée, nous aborderons cette année certaines matières déjà abordées il y a trois ans, adaptées aux nouvelles législations. Les stagiaires nous rejoignant en cours de cycle ne seront donc pas en reste, puisque cette formule sera ensuite reconduite en respectant l'ordre établi. De cette manière chaque stagiaire pourra en trois ans suivre l'entièreté d'un cycle, peu importe le moment où il décide de nous rejoindre.

Vu la situation de confinement, les formations prévues à la fin du cycle 2020-2021 ont été reportées au cours de ce mois de septembre 2021.

Exceptionnellement, ce cycle sera donc raccourci et la nouvelle année de formation débute en octobre 2021.

Plus que jamais, notre conseil reste donc inchangé : venez nombreux et ne tardez pas à vous inscrire sur notre site, les places étant limitées !

Nous attirons spécialement l'attention des stagiaires sur la décision de l'AG de la Chambre Nationale du 10/06/2021 portant le nombre de points de formation permanente à obtenir durant le stage de 30 à 40. Pour ceux qui représentent le concours les points supplémentaires à obtenir passent de 15 à 20.

**Quentin DEBRAY**  
Président UFHJ  
[president@ufhj.be](mailto:president@ufhj.be)

**Eric BERNE**  
Adm.-délégué aux formations  
[formations@ufhj.be](mailto:formations@ufhj.be)

# Formations proposées

**COURS 1** : Jeudi 7 Octobre  
ou Mardi 19 Octobre 2021 (au choix)

**Significations notariales / L'ordre / Les incidents de procédure.**

*Par Jean-Luc VAN LIEFFERINGE & Adelin DELCORPS*

**COURS 2** : Mardi 9 Novembre  
ou Jeudi 18 Novembre 2021 (au choix)

**Recouvrement amiable / Mise en demeure / Enquête de solvabilité.**

*Par Anaïs GILLOTAY & Noélie CROUFER*

**COURS 3** : Mercredi 1<sup>er</sup> Décembre  
ou Mardi 14 Décembre 2021 (au choix)

**Déontologie 2.**

*Par Virginie BOSCARIOL & Julie CESTER*

**COURS 4** : Jeudi 13 Janvier  
ou Mardi 18 Janvier 2022 (au choix)

**La saisie exécution immobilière jusqu'à la désignation du notaire.**

*Par Céline DEGOUIS & Sébastien HAINAUT*

**COURS 5** : Jeudi 3 Février  
ou Mardi 15 Février 2022 (au choix)

**La saisie exécution mobilière.**

*Par Pascal BODART & Alexandre RICHOUX*

**COURS 6** : Mardi 8 Mars  
ou Jeudi 17 Mars 2022 (au choix)

**La saisie arrêt exécution.**

*Par Camille LEFLOT & François PREAUX*

**COURS 7** : Mercredi 20 Avril  
ou Jeudi 28 Avril 2022 (au choix)

**Les délais dans tous leurs états (approche transversale).**

*Par Céline DESSOUROUX & Riccardo DE RUBEIS*

**COURS 8** : Mardi 10 Mai  
ou Jeudi 19 Mai 2022 (au choix)

**Procédures européennes.**

*Par Cedric VERGAUWEN & Laurent LIEGEOIS*

**COURS 9** : Jeudi 2 Juin  
ou Mardi 14 Juin 2022 (au choix)

**Le rôle de l'huissier de justice en matière pénale.**

*Par Christian PREAUX & Anthony PIROLLI*

